

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 30 janvier 2017

### LA LOI MACRON MULTIPLIE PAR 4 LES INTENTIONS DE CHANGER DE BANQUE

Selon une étude Boursorama – OpinionWay<sup>1</sup>, près d'un Français sur deux est aujourd'hui client de sa banque depuis plus de 20 ans, et seulement 3 % d'entre eux ont l'intention de changer de banque.

Pourtant, et c'est un paradoxe, les Français sont peu satisfaits de la relation avec leur banque : seuls 21 % d'entre eux considèrent que leur banque les aide vraiment à gérer leurs finances et 59 % estiment que les banques pensent de plus en plus à elles avant de penser à leurs clients.

Surtout, un Français sur deux estime ses frais bancaires trop élevés et ne souhaiterait pas en payer plus de 50 € par an alors que la moyenne des établissements bancaires en France est de 193,80 €<sup>2</sup>.

#### Alors pourquoi les français ne changent-ils pas de banque ?

- Parce que c'est « fastidieux » : 1 français sur 3 est habitué au mode de fonctionnement de sa banque actuelle et ne souhaite pas faire de nouveaux efforts pour s'adapter à une nouvelle banque
- Parce que c'est « risqué » : 1 français sur 4 s'inquiète d'une probabilité élevée qu'une erreur se produise lors d'un changement de banque
- Parce que « toutes les banques se valent pour 1 français sur 4

A compter du 6 février prochain, la mise en application de la loi Macron facilitera le changement de banque. Toutes les formalités seront prises en charge automatiquement dans un délai maximum de 20 jours ouvrés.

#### La loi Macron multiplie par 4 les intentions de changer de banque.

En effet, 12 % des français sont prêts à changer de banque si tout est pris en charge à leur place. Parmi eux, 24 % se sont déjà décidés pour une banque en ligne (5 % des personnes interrogées déclarent avoir actuellement leur relation principale dans une banque en ligne).

#### Pourquoi ce choix de la banque en ligne ?

- La tarification constitue la principale motivation pour changer de banque pour 35% des français et les banques en ligne proposent les tarifs les moins élevés. En 2016, la moyenne des frais bancaires payés par les clients de Boursorama, banque la moins chère depuis plus de 8 ans, s'élève à 12,01 € tandis que la moyenne des établissements bancaires en France est de 193,80 €<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Sondage réalisé par OpinionWay pour Boursorama auprès d'un échantillon de 2546 personnes de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas, du 28 novembre au 5 décembre 2016.

<sup>2</sup> Source Le Parisien – Panorabanques – janvier 2017

- La sécurité des prestations proposées par les banques en ligne est jugées supérieure (46 %) que celle des banques traditionnelles (23 %)
- La qualité de service des banques en ligne est plébiscitée : 46 % des français estiment que les banques en ligne proposent une bonne qualité de service vs. 24 % pour les banques traditionnelles.

### **La mobilité bancaire automatisée chez Boursorama : comment ça marche?**

Le client transmet à Boursorama son ancien RIB et signe électroniquement son mandat de mobilité. Il choisit les opérations récurrentes qu'ils souhaitent transférer dans sa nouvelle banque. Il peut choisir de tout transférer et de clôturer son compte dans l'ancienne banque.

Boursorama prend contact avec celle-ci afin de lui demander le récapitulatif des opérations à transférer et informe les banques des émetteurs de prélèvements et de virements des nouvelles coordonnées bancaires du client. Ce dernier n'a plus de démarche à effectuer pour modifier ses virements ou prélèvements.

La mise en application de ce dispositif est le 6 février prochain et, dès le 30 janvier, les clients de Boursorama ont déjà la possibilité de se préinscrire<sup>3</sup>.

Pour Marie Cheval, Directrice générale de Boursorama, « **61 % des français souhaitent consacrer moins de temps à la gestion de leur compte. C'est justement ce que Boursorama leur propose en leur simplifiant la vie avec EasyMove : la prise en charge automatique et sécurisée du changement de banque.** »

---

### **A propos de Boursorama**

Boursorama, filiale du groupe Société Générale, est un acteur majeur de la banque en ligne en Europe.

En France, Boursorama est la banque en ligne de référence : plus de 980 000 clients font confiance à son offre bancaire innovante, simple, pas chère et sûre. Son portail, [www.boursorama.com](http://www.boursorama.com), est classé n°1 des sites nationaux d'information financière et économique en ligne.

Retrouvez l'actualité de Boursorama sur le site Internet : <http://groupe.boursorama.fr>

---

### **Contacts presse**

#### **Service presse Boursorama**

Tél : 01 46 09 53 21

[service.presse@boursorama.fr](mailto:service.presse@boursorama.fr)

#### **Publicis Consultants**

Stéphanie Tabouis

Tél : 06 03 84 05 03

[stephanie.tabouis@consultants.publicis.fr](mailto:stephanie.tabouis@consultants.publicis.fr)

---

<sup>3</sup> Seule la mobilité partielle est proposée au client à compter du 30 janvier 2017, la mobilité réglementaire dite « complète » (proposant notamment la clôture de compte) ne sera mise en ligne qu'à partir du 6 février.

Boursorama Banque prendra contact alors avec la banque d'origine du client, date à partir de laquelle l'ensemble des banques seront prêtes à répondre pour récupérer la liste des opérations récurrentes à transférer.